



HAL
open science

De la langue des Romains à celle des savants

Valérie Bonnet

► **To cite this version:**

Valérie Bonnet. De la langue des Romains à celle des savants. La langue de la Louve – Le latin, itinérance d’une langue de l’Empire romain à l’Europe, 2007. hal-04444138

HAL Id: hal-04444138

<https://hal.science/hal-04444138>

Submitted on 7 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Valérie BONNET
LERASS,
Université Paul sabatier-Toulouse 3

De la langue des Romains à celle des savants

Actuellement, c'est un lieu commun que la domination de l'anglais dans le discours international, tant au plan de la communication que de la néologie. Or, l'histoire de la langue de spécialité semble prouver **que** ce processus n'est pas une nouveauté.

En effet, toute relation culturelle ou commerciale nécessite une langue de communication, et la création lexicale, mais surtout la création terminologique et celle des nomenclatures, sans parler des créations savantes, obligent tout « inventeur » à construire en même temps que son « invention » un réservoir de vocabulaire par emprunts adaptatifs ou par création exogénétique. Les habitudes européennes se sont adressées le plus souvent à la langue internationale de l'Antiquité : le latin. Cela ne s'est pas fait sans combats, ni résistances, au fur et à mesure que les langues de culture latine évoluaient pour donner les différents parlers vulgaires : d'aucuns ont voulu promouvoir ces nouveaux parlers, en les standardisant et en les enrichissant « endogamiquement », d'autres ont été partisans d'emprunter à la langue de Rome.

Le modèle biblique et religieux a pesé lourd sur la langue et la science jusqu'à la fin du XVII^e siècle, qu'il s'agisse d'apport lexical, comme au Moyen Âge, ou de xénolecte religieux ou scientifique. La double ascendance – classique et religieuse – de la langue latine, qui confère à celle-ci une double légitimité, en fait la source des premières grandes terminologies de l'Europe de l'Ouest. Si le droit et la religion – qui ont contribué à charpenter les États et la culture européenne – passent précocement en territoire vulgaire, la science, en raison de l'éclipse qu'elle subit pendant plusieurs siècles, demeure le dernier domaine latin, et ceci relativement tardivement.

1. De l'Empire Romain au haut Moyen Âge : les premiers équipements terminologiques

L'histoire de la pénétration du fonds terminologique latin est celle de l'influence des institutions politiques et religieuses antiques dans les territoires colonisés, puis dans les avatars de celles-ci. Durant la lente dislocation de l'Empire, ce sont ces institutions, qui, sous une forme évolutive, remplissent le rôle de force de cohésion et concourent à la structuration des États en formation. Car l'histoire du latin est avant tout celle de son adaptation aux réalités politiques et culturelles.

Si la pénétration lente par créolisation assure la percolation des terminologies chrétiennes et religieuses latines dans les premiers textes en langue profane à partir du IX^e siècle, les rédactions juridiques en langue vulgaire laissent poindre par un phénomène différent : les textes de droit coutumier laissent pénétrer un flot de termes juridiques qui entre dans les langues en formation à partir du XII^e siècle. Car, parallèlement à la lente infiltration populaire par créolisation, l'équipement plus ou moins planifié par les intellectuels permet une pénétration rapide par emprunts et calques. En effet, les langues émergentes annexent les territoires du latin en recourant à ses propres tenants, les clercs latinophones, comme à son lexique.

2. Le XIV^e siècle : les traductions pour la noblesse et les bourgeois

Au XIV^e siècle, les souverains français voient dans la traduction le moyen de cultiver la noblesse et les dignitaires de la cour par des textes scientifiques, religieux et des ouvrages à caractère politique et historique, faisant émerger un nouveau mode d'intégration du lexique étranger : l'adaptation.

En effet, ces traductions mettent à jour la défaillance lexicale des langues scripturaires : l'écart entre le latin et les langues émergentes est trop important pour traduire tous les termes sans difficulté. Ce problème trouve donc sa solution dans la *translatio studii* qui repose sur le modèle antique : si le latin s'est équipé en puisant dans le fonds grec, le français peut et doit le faire avec le latin. Les autres langues vulgaires adoptent le même procédé et sont alors introduits dans les lexiques bon nombre de termes abstraits : ainsi, bon nombre du vocabulaire intellectuel français est le fruit de la traduction de L'Éthique d'Aristote par Oresme (1370).

Il convient de noter que ces traducteurs sont, comme Oresme, des clercs au service du pouvoir. C'est donc une nouvelle entité, l'État, qui assume dorénavant la pénétration des terminologies anciennes dans les langues en formation. Au prosélytisme religieux qui conduit à la créolisation du latin, succède une planification idéologique au moyen des terminologies gréco-latines. Les lettrés laïcs collaborent à la ratification et à la construction des langues officielles.

Souvent, les mots sont empruntés directement, sans adaptation : afin de combler les trous lexicaux, la vulgarisation de la pensée antique autorise les traducteurs à revendiquer le droit à la transposition directe du latin (ou à l'emprunt à cette langue). En France, les pré-humanistes calquent nombre de mots recouvrant les concepts abstraits.

La volonté d'enrichissement du vocabulaire est claire et annonce les mouvements de création de la Renaissance, période durant laquelle le prestige dont jouit l'Antiquité conduit à des emprunts massifs au latin.

3. La Renaissance : la construction d'un plus grand lexique

La Renaissance est une période liée à l'avènement du concept d'État. De manière concomitante, les premiers signes de l'accession des langues vulgaires au statut de langues officielles et l'idée d'équipement de la langue, mis en place au XIV^e siècle, ont fait leur chemin. Le mouvement humaniste marque profondément la construction des langues nationales par une mise en avant de la philologie, étroitement associée au renouveau des études latines. En effet, à l'heure de la construction d'un vulgaire illustre, le latin sert une fois de plus de source d'enrichissement lexical, mais également, et ce fait est nouveau, de modèle. Le meilleur moyen de renforcer la puissance et la souveraineté de l'État passe par la cohésion de la communauté qu'il représente : c'est donc sur une unité de langue, de racine et de coutumes qu'il doit se fonder. À partir de la Renaissance, la vague de traduction des textes érudits et sacrés ne constitue plus seulement un moyen d'affirmation d'une nouvelle classe sociale : il devient un acte de construction de la langue.

On adapte alors massivement par calque les mots recouvrant les concepts abstraits, les terminologies scientifiques. Les mots empruntés appartiennent quasi exclusivement au vocabulaire intellectuel. Ces emprunts, au départ spécialisés (le droit, les sciences), entrent progressivement dans le fonds lexical courant.

Mais si la plupart des termes ne sont adoptés que pour combler des trous lexicaux, d'autres sont réempruntés, car la tendance est à la relatinisation du vocabulaire, afin de donner à celui-ci une tournure savante ou marquer les origines latines de la langue emprunteuse.

On saisit donc l'évolution par rapport à la vague de traduction de la période précédente : après les mots du lexique intellectuel, ce sont surtout les termes spécialisés qui sont adoptés. À partir de 1550, les humanistes, s'inspirant en ceci de la pensée italienne, se mettent à œuvrer en faveur de la rédaction des écrits scientifiques en langue vulgaire. En général, les ouvrages passés en langue scripturaire sont précédés de préfaces où éditeurs et auteurs se justifient de cette transposition : référence à la pratique même des Anciens qui écrivaient dans leur langue maternelle, vulgarisation, nécessités pratiques envers un public et des usagers ne connaissant pas le latin. En effet, avec le début du XVI^e siècle apparaissent conjointement un nouveau lectorat pour les livres savants et des arguments qui deviendront les lieux communs

de l'argumentation en faveur de la traduction : elle constitue un encouragement pour les amateurs de culture ne maîtrisant pas le latin, les œuvres d'un pays devant d'autre part être lues par les ressortissants de celui-ci dans leur propre langue.

Tout est là : les langues vulgaires ont des utilisations prioritairement vulgarisatrices, ou ne servent de lecture qu'aux seuls domaines pratiques, qui sont peu, ou ne sont plus, équipés en latin. Si au XV^e siècle, la majorité des publications scientifiques se font dans la langue de Rome, en revanche, les ouvrages techniques, comme ceux traitant de médecine pratique et de chirurgie, sont rédigés en langue officielle.

4. Le passage à l'Age Classique : des sciences modernes en langues modernes

C'est sur le terreau fertile de la Renaissance que l'âge classique fondera son entreprise centralisatrice et institutionnalisatrice. Les États poursuivront l'œuvre d'assise des philosophes renaissantistes et se doteront de structures propres à rehausser leur éclat, programmatique qui inclut désormais la recherche scientifique.

Le XVII^e siècle connaît une vague d'aménagement et de normalisation de la langue liée à la montée des États-nations qui y voient non seulement un ornement du pouvoir, mais aussi un symbole de l'unité nationale : c'est une vision linguistique centralisatrice, à laquelle le latin ne sert plus que de modèle, qui voit le jour : désormais, on crée les termes à partir du fonds endogène, par suffixation.

La révolution mécaniste allait bientôt démontrer l'utilité de l'homme de science : les hommes d'État éclairés à l'origine de la fondation des premières académies attachées au pouvoir – citons Colbert; pour l'Académie des Sciences (1666), Charles II; pour la *Royal Society* (1660) – y voient un moyen de rehausser le prestige de celui-ci comme le contrôle des savants et de leurs recherches. Elle met au goût du jour la vulgarisation scientifique, et la terminologie entre par la petite porte dans les salons. Ce phénomène est perceptible dans la lexicographie de la période, puisque le Dictionnaire françois (1680) de Pierre Richelet intègre les acceptions scientifiques. En effet, ce dictionnaire de l'Honnête Homme répertorie, comme le précise le sous-titre, « les termes les plus connus des arts et des sciences, le tout tiré de l'usage et des bons Auteurs de la langue françoise ».

Cependant, il existe une clause linguistique à cette nouvelle popularité de l'homme de science : attaché à une structure étatique, il se doit d'utiliser la langue stato-nationale, qui appartient à la batterie des outils d'affirmation culturelle et politique. Or la communauté intellectuelle, pour des raisons pratiques, cultive l'usage du latin, qui facilite la circulation de l'information. Tout cela explique que cette période paradoxale voit, dans le domaine des sciences, une avancée des langues scripturaires et un ralentissement du déclin du latin.

Ainsi, si les termes sont créés en latin, ce sont pour des raisons radicalement différentes. Ainsi, Leibniz écrit en latin dans le seul but d'exportation de ses travaux. D'autre part, il ne s'agit pas d'une option, mais d'un simple artefact rédactionnel : en l'absence de structures scientifiques étatiques, les scientifiques allemands s'expriment majoritairement en latin, et sont donc dans l'impossibilité d'équiper leur langue en termes scientifiques. Il utilise donc une langue et un lexique préexistants, qu'il adapte à ses besoins.

En revanche, Newton écrit en latin par choix, pour, semblerait-il, échapper à la controverse. En effet, l'Angleterre possède son académie des sciences, la *Royal Society*, où l'on s'exprime en anglais, ce qui permet à cette langue d'être largement équipée en termes scientifiques. Cette pratique scripturaire le conduit à créer un certain nombre de termes en latin. En ceci, il agit comme nombre des savants de son époque. Ce phénomène est nouveau dans la mesure où il ne s'inscrit pas dans le cadre de vastes opérations d'aménagement linguistique comme celles auxquelles avaient participé leurs prédécesseurs du XIV^e siècle.

On constate donc que les langues classiques sont progressivement perçues comme des réservoirs, non de termes, mais de racines, dans lesquels puiser. Le latin, s'il persiste encore après les années 1660 (période de la création des académies scientifiques étatiques, qui

utilisent les scripturaires), est cependant menacé, et disparaît comme langue vivante des sciences. Un siècle plus tard, il n'est que de rares exceptions comme l'allemand Euler pour écrire en latin.

5. La modernité : sciences et nationalisme

Au XVIII^e siècle, les langues stato-nationales sont parvenues au point d'aboutissement de leur lutte pour l'accessibilité à la vie sociale et culturelle, dont elles occupent dorénavant tous les domaines. Cependant, le poids des modèles et de la tradition comme les nécessités croissantes en matière de terminologie entrent alors en conflit avec les doctrines nationalistes qui ne manquent pas de peser sur la conception des langues et de leur emploi. L'enjeu d'un équipement de la langue en termes scientifiques est d'autant plus important que la science est désormais un vecteur économique de taille.

Le traditionnel recours au latin demeure, somme toute, une facilité dans l'urgence de la concurrence internationale. Les justifications qui visent au maintien de ces langues – justifications linguistiques (le latin est une des langues dont le système est le plus abouti) qui relaient les justifications psychologiques (les langues à forte morphologie représentent le mieux la pensée) – ne masquent guère une réalité idéologique – les savants préfèrent utiliser une langue morte **plutôt** que la langue d'un pays concurrent –, communicationnelle – les savants des petits pays dont la langue n'a pas accès à l'internationalisation souhaitent se faire entendre –, ou pratique (poids des systèmes mis en place, notamment en botanique et en zoologie).

De fait, ce n'est pas l'utilisation du latin, mais celle de la langue intellectuelle latine – le vocabulaire d'orientation générale implanté de longue date dans les langues n'étant plus ressenti comme appartenant au fonds antique – que les scientifiques visent à maintenir. L'utilisation d'un fonds morpho-lexical classique, que le désancrage linguistique fera fusionner en un code dans lequel s'intégreront progressivement des créations exogènes à celui-ci, contribuera à répondre à des besoins terminologiques croissants.

6. Après le latin

La période s'étendant de la moitié du XVIII^e siècle jusqu'à l'ère contemporaine laisse les savants orphelins de leur langue de communication internationale alors que se multiplient les centres de recherche scientifique. À la fin du XIX^e siècle, la communication internationale devient extrêmement difficile.

Le latin connaît alors un retour en grâce, et les milieux scientifiques et les linguistes, mais aussi les défenseurs des langues classiques forment un groupe de pression en faveur de celui-ci. Les arguments de la période précédente sont désormais assumés : c'est la langue de la communauté scientifique, une langue unitaire. Cependant, cette tentative ne connaîtra qu'un succès d'estime, et aucune revue ne l'adoptera réellement comme langue unique. Il demeurera une langue pour les contributeurs ne parlant aucune des langues officielles de communication scientifique. Les universités, si elles publient encore des ouvrages en latin, l'ont abandonné pour leur enseignement ; dans les faits, le latin, qu'il s'agisse de recherche ou d'enseignement est une langue écrite.

Parallèlement, les divers essais de langues artificielles qui ont débuté au XVII^e siècle et qui avaient été écartés au XVIII^e siècle, reprennent alors de la vigueur. Parmi ceux-ci, différentes tentatives de latin normalisé voient le jour au début du XX^e siècle. Cependant, contrairement à l'essai du père Labbé (1663), fondé sur une régularisation de la langue de Rome, ces projets sont des langues artificielles à la grammaire pauvre, et qui n'ont de latin que le vocabulaire, emprunté tout autant au fonds classique qu'aux créations modernes des scientifiques. Ces entreprises resteront sans lendemain.

Les voies de maintien de la langue latine sont celles de son évolution. Le latin est une langue pérenne dans la mesure où elle est devenue une langue savante – non pas au sens sociolinguistique, il l'a toujours été, et ceci dès avant la chute de la *romania* – mais une

langue qui auto-génère, qui se dote de ses lois propres. Il n'est plus question de langue, mais d'une morpho-lexicologie au service de la pensée.

C'est une véritable langue qui est réinventée avec sa propre sémantique et sa propre morphologie. La restriction du latin en une morpho-lexicologie le rend paradoxalement plus vivant qu'il ne l'a jamais été depuis la chute de Rome, puisqu'il pénètre profondément les langues, aide à la conceptualisation, et évolue au gré des créations.

Glossaire :

Emprunt : mot étranger adopté dans une langue.

Exogène : mot créés à partir de formants étrangers, i. e. les racines latines et grecques.

Calque : imitation de la construction d'un terme (*gratte ciel /sky craper*) ou du sens d'un mot (*réaliser* prend le sens de comprendre par claque de l'anglais *to realize*).

Création endogène : création par utilisations des formants propres à la langue dans laquelle est créé ce mot.

Créolisation : mélange de langues.

Fonds morpho-lexical : ensemble des racines et des affixes (préfixes, infixes, suffixes).

Néologisme : mot nouveau.

(Langue) scripturaire : langue d'écriture, i. e. officielle.

Xénolecte : utilisation d'une langue étrangère dans une communauté donnée.

Références :

BONNET V., 2001 – La construction d'une langue savante en Europe du V^e au XIX^e siècle – Le latin et le grec dans les sciences, Thèse de Doctorat nouveau régime en Sciences du langage soutenue à l'Université Lumière-Lyon 2, 566 p.